

SEANCE DU 22 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Arnaud DOLLEY, Kévin CHAMPAGNEUR, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, David MERCIER, Mesdames, Pascale GANGNET, Anne-Laure HUARD, Danine LASTELLE, Karine MESSIER.

Absente excusée : Armelle COLTEE, Elisabeth LE BRETON, Xavier ORDAS.

Absente : Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : Elisabeth LE BRETON donne son pouvoir à Daniel GUERIN et Xavier ORDAS donne son pouvoir à Alain LEBAS

Monsieur Yves LERBOUR a été élu secrétaire.

Monsieur Guerin demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Soutien au Syndicat de la Seulles. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

APPROBATION DU RPQS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE DU VIEUX COLOMBIER

Le conseil municipal prend connaissance du RPQS 2019 établi par le syndicat d'eau potable du Vieux Colombier.

Après lecture, le conseil municipal approuve le RPQS 2019 du Syndicat du Vieux Colombier

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une enveloppe globale afin de payer les travaux de voirie engagés avant le vote du budget.

Il est possible de prévoir un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent au titre du budget principal, soit 329 717€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INDEMNITE KILOMETRIQUES DES ELUS

Les collectivités locales peuvent prendre en charge les frais de transport occasionnés par des réunions de leur organe délibérant ou au cours de laquelle les élus représentent celles-ci.

Pour les élus municipaux, il faut que la réunion ait lieu hors du territoire de leur commune.

Barème fiscal kilométrique 2021 :

CV	De 0 à 5 000 Kms	De 5 001 à 20 000 Kms	Plus de 20 000 Kms
3	0.456 x km	(0.273 x km) + 915	0.318 x km
4	0.523 x km	(0.294 x km) + 1 147	0.352 x km
5	0.548 x km	(0.305 x km) + 1 1200	0.368 x km
6	0.574 x km	(0.320 x km) + 1 1256	0.386 x km
7 et plus	0.601 x km	(0.34 x km) + 1 301	0.405 x km

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques aux élus.

AMENAGEMENT /SECURITE DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE

Monsieur Guerin donne lecture du devis établi par la société LACROIX pour la fourniture de panneaux pour les passages piétons, limitation de vitesse, radars pédagogiques.
Monsieur le Maire propose aux membres de se réunir mardi ou vendredi de la semaine prochaine afin de déterminer les besoins exactes et de commander les quantités nécessaires.

PROJETS 2021

Sans objet

SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS

Ce syndicat est amené à disparaître et le conseil municipal s'oppose à cela.
Monsieur LERBOUR se propose pour faire un courrier de soutien au syndicat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Proposition d'une habitante du cœur de bourg pour l'installation de composteur commun pour les habitants de la commune qui n'ont pas de jardin. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition, car le risque de retrouver des éléments non compostables est élevé.
- ⇒ Proposition de mettre en place une vaccination mobile. Monsieur Guerin se renseigne auprès de la Préfecture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30